

Pour la titularisation de toutes et tous et la défense du service public !

La crise du recrutement s'amplifie, et le recours aux non-titulaires ne suffit pas à couvrir les besoins en remplacement dans nombre d'académies, malgré l'appel à Pôle Emploi ou l'organisation médiatique de « *speed dating* ». Bien que l'on constate une relative baisse démographique du nombre d'élèves dans le secondaire, les besoins en recrutements s'annoncent colossaux dans les prochaines années : près de 300 000 postes à renouveler d'ici à 2030. Soit la durée tout juste nécessaire pour former les futur·e·s bachelier·ère·s de 2024 pour devenir enseignant·e·s.

Dans ce contexte, les projets de réforme de la Fonction publique envisagés par S. Guérini ont tout lieu de nous inquiéter. En remettant en cause la voie privilégiée du concours comme mode d'accès à la Fonction publique, en recourant à la logique du contrat de mission, ces projets visent tout simplement à amplifier le recours à la contractualisation pour faire fonctionner nos services publics, contre le statut de fonctionnaire et le modèle d'une fonction publique de carrière. Avec le développement de la rémunération au mérite et des ruptures conventionnelles, ces mesures libérales ont une cohérence propre dont l'objectif premier est la fin du statut de fonctionnaire d'État, au risque de dislocation de nos services publics.

En outre, force est de constater que les « plans de titularisation » successifs n'avaient pas pour réelle ambition de réduire la précarité et n'ont pas rempli leurs objectifs. Le Plan Sauvadet, qui a pris fin en 2012, a été un échec en laissant de nombreux postes vacants tout en laissant les collègues recalé·e·s continuer à être exploité·e·s pour enseigner sur des postes non pourvus, souvent parmi les moins attractifs !

Le recours à la contractualisation s'explique donc en partie par le manque d'attractivité de notre métier : conditions de travail dégradées, salaires insuffisants pour un niveau de recrutement à Master 2 - dont l'ÉÉ avait dès le début souligné les effets négatifs. Nos critiques sont donc confortées et les mandats à avancer pour le thème 2 doivent prendre en compte cette logique d'ensemble pour être pertinents. La logique des Masters MEEF contractualise et précarise l'entrée dans le métier, créant même de futur·e·s enseignant·e·s précaires directement employables en CDD s'ils/elles ont échoué au concours. Cette logique doit cesser et être totalement remise à plat.

Aujourd'hui, sans un recours massif aux non-titulaires dans les académies les moins attractives comme Mayotte, Versailles ou Créteil, les élèves n'auraient tout simplement pas de cours. Les collègues, qui possèdent expériences et qualifications, y sont pourtant maltraité·e·s et malpayé·e·s par des ressources plutôt « inhumaines » et dépassé·e·s des rectorats. Cette logique, ce robinet sans fin de la précarité que les réformes Attal en collège vont encore alimenter, doivent également cesser. Les collègues non-titulaires sont d'ailleurs de plus en plus nombreux·ses à refuser de telles conditions, prêt·es à démissionner ou renonçant même à candidater.

Dans ce contexte actuel et face aux enjeux à court terme, il en va de la défense élémentaire de notre statut, de notre métier. Aussi, la seule revendication opportune est d'exiger la titularisation de tous·tes les collègues non-titulaires actuellement en poste. Ils/elles doivent entrer sans autre condition (*de diplôme, d'ancienneté ou de nationalité*) en année de stage et bénéficier des mêmes modalités d'exercice et de formation que tous les autres stagiaires passant par l'INSPE. Ce mot d'ordre a le mérite de la clarté et de la simplicité ; il est aussi le seul répondant concrètement et rapidement aux enjeux posés par la précarité pour nos métiers. Nous pouvons d'ailleurs dresser un parallèle avec les problématiques qui traversent la santé et l'hôpital avec la nécessaire embauche des praticiens hors UE (PADHUE). En même temps, il est impératif que le SNES-FSU continue de réclamer l'arrêt immédiat de l'embauche de personnels sous statut précaire.

Au-delà, Le SNES-FSU doit continuer d'exiger un véritable cadre national pour la gestion des non-titulaires, en se référant aux conditions les plus favorables négociées dans certaines académies. Ce qui est possible pour un rectorat doit l'être pour tous les autres. Cela est indispensable, tant pour éviter l'atomisation du rapport de force syndical défavorable aux conditions d'emploi des plus précaires, que pour empêcher que la situation des non-titulaires et leur absence de perspectives de carrières soient le cheval de Troie qui menace nos statuts et le service public.

Damien Besnard et Riley Bloomer-Ludwig, Créteil, pour École Émancipée.